No 16 — 29e ANNEE — Numéro : 10 centimes — JEUDI 7 FEVRIER 1929

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 N° de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel . . .	4.50	2.25	1.20

Cpte de chèques postaux N° II c 84

ANNONCES:
(Corps 8)

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	[illegible]	0.30	0.35
Réclame	[illegible]	[illegible]	0.60

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

ABONNEZ-VOUS AU
„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

Lettre d'Italie

L'encadrement militaire de la jeunesse italienne

Les générations italiennes qui avaient pu déjà se former une opinion politique plus ou moins arrêtée avant le triomphe du fascisme ont accepté, bon gré, mal gré, l'ordre de choses instauré par Mussolini; elles s'en sont accommodées ou y ont adhéré, mais il serait puéril d'affirmer qu'elles sont pénétrées de l'esprit, de l'idéal fasciste.

On ne se fait certainement pas d'illusions à ce sujet dans les milieux dominants, et c'est ce qui explique que la formation spirituelle des générations qui viennent fait l'objet de la plus jalouse sollicitude de la part du gouvernement et du parti fasciste: si jalouse qu'ils ne s'en remettent à aucune initiative qui ne leur soit propre du soin de l'éducation physique de la jeunesse italienne, sachant bien que cette forme d'éducation, abandonnée à différentes associations ne saurait être exempte d'influences morales diverses.

Le gouvernement fasciste a donc aboli toutes les organisations de cette nature et réservé à l'« œuvre nationale des Balilla » le monopole de l'éducation physique et morale de la jeunesse italienne.

L'œuvre nationale des Balilla comprend 3 formations distinctes: celle des « Petites Italiennes », celle des « Balilla » proprement dits, et celle des « Avant-Gardes fascistes. »

Dans la formation des « Balilla » sont enrégimentés les enfants de six à quatorze ans; dans celle des « Avant-Gardes », les adolescents de quatorze à dix-huit ans. A dix-huit ans révolus, s'opère le passage dans la «milice volontaire de sûreté nationale.» C'est ce qu'on appelle la « levée fasciste », qui a lieu chaque année à date fixe avec un cérémonial tout militaire, caractérisé par la distribution en forme solennelle de fusils aux jeunes recrues. Celles-ci seront, cette année, au nombre de 80.000.

Le « Balilla » qui étaient au nombre de 490.000 en décembre 1927, sont devenus 812.242 en décembre 1928; les « Avant-Gardes », de 327.000 qu'ils étaient en décembre 1927, se sont élevés au nombre de 423,959 à la fin de l'année écoulée. Ce sont donc, au total 1.236.201 garçonnets ou jeunes gens,dont le nombre ne cesse de s'accroître, qui étaient régulièrement encadrés dans l'œuvre au 31 décembre dernier: une véritable armée dont certains éléments — notamment les groupes d'avant-gardes artilleurs et mitrailleurs pour la défense territoriale anti-aérienne — seraient déjà aptes à servir en toute éventualité C'est une véritable armée répartie en 500 légions, à laquelle sont affectés 4543 officiers et 1800 instructeurs, 470 médecins qui veillent sur la santé de ces petits soldats et leur enseignent aussi l'art de donner les premiers soins efficaces aux blessés, aux noyés, etc.

Enfin, soucieux de démontrer qu'en abolissant, entre autres organisations, celle des « Eclaireurs », il ne songeait aucunement à faire la guerre aux œuvres catholiques en tant que telles, le fascisme a largement fait appel au clergé qui a fourni à l'œuvre nationale des Balilla 646 aumôniers en 1928, soit 450 de plus que l'année précédente.

L'éducation physique et la préparation militaire ne font pas uniquement l'objet de l'activité de l'œuvre: la formation culturelle et morale et l'éducation professionnelle des inscrits entrent également dans ses attributions. Ici, laissons également parler les chiffres: en 1928, 350 nouvelles bibliothèques avec une dotation totale de plus de 40.000 volumes ont été créées; 283 cours d'instruction technico-professionnels ont fonctionné; plus de dix mille leçons, cinq cents concerts et cours de culture musicale ont été donnés; 18 cours spéciaux d'agriculture avec création de stations expérimentales ont été institués; de nombreuses visites dans les musées, usines, etc., ont été effectuées.

Nous pourrions citer encore bien d'autres chiffres, mais ils n'ajouteraient pas grand chose à la seule impression que nous voulons surtout donner de l'importance qu'a prise et que continue de prendre une des institutions fascistes qui offre certainement le plus d'intérêt, si l'on considère que l'esprit militarisant qui y prédomine, en fait, si l'on peut ainsi dire, l'antichambre de la grande « caserne italienne » qui est l'idéal du régime.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que, désormais, les inscriptions au parti fasciste en tant que formation politique, sont closes, mais que le parti reste ouvert aux jeunes gens provenant de l'œuvre nationale des «Balilla »; le passage des « Avant-Gardes »,dans la milice et leur entrée dans le parti fasciste s'opère automatiquement et simultanément.

L'on peut donc dire que l'œuvre nationale des Balilla est la pépinière des futures forces dirigeantes fascistes. L. S.

**

LA QUESTION ROMAINE

L'accord serait définitif

Le « Daily Telegraph » publie les renseignements suivants qu'il reçoit de Rome. Nous les reproduisons sous toutes réserves, ne considérant comme officielles sur cette importantes question que les nouvelles qui nous viendront du Vatican.

L'accord sur la question romaine sera d'ici peu un fait accompli. La notification publique sera faite beaucoup plus tôt qu'il ne semblait possible il y a quelques semaines. En effet, un accord complet est maintenant réalisé entre le gouvernement italien et le Saint-Siège et les documents ont déjà été rédigés et n'attendent que d'être contresignés de façon solennelle.

Le Saint-Siège, qui s'est déjà rendu acquéreur de la villa Gabrielli, va probablement acheter aussi la villa Sachetti et la villa Doria Pamphili. Ces établissements seront considérés simplement comme des acquisitions particulières et ne seront pas proclamés comme faisant partie de l'Etat pontifical.

Les points sur lesquels les parties sont définitivement tombées d'accord sont les suivants:

1. Territorialement, le Pape sera déclaré en possession, avec tous les droits souverains des propriétés actuelles du Vatican, c'est-à-dire des palais et des jardins du Vatican, de la basilique de Saint-Pierre et de tous les palais ecclésiastiques de Rome, tels que la Propaganda Fide, le Seminario Romano et autres qui, depuis 1870, ont été accaparés par l'Etat italien et simplement réservés à l'usage de l'Eglise. Désormais, tous ces palais et tous ces instituts feront partie de l'Etat pontifical.

2. La basilique de Saint-Jean-de-Latran, qui est réellement l'église cathédrale de Rome, et dans laquelle aucun pape n'est entré depuis 1870, fera, ainsi que la Scala Santa, partie de nouveau de l'Etat pontifical.

Afin que le Pape puisse avoir libre accès à la basilique comme souverain, une bande spéciale de territoire consistant dans une route allant des murs du Vatican à la basilique sera tracée et assignée au Pape à titre de territoire pontifical. Une grande partie de cette route existe déjà et le reste sera rapidement construit et ouvert à la circulation.

La route, avec une étroite bande de terrain, partant de chaque côté, sera proclamée territoire pontifical, mais son entretien et son administration seront à la charge du gouvernement italien.

La route partira du mur du Vatican, derrière la Porta Cavalleggieri jusqu'à l'ancienne via Aurelia, et à la porte de Saint-Pancrace. De là, elle traversera le Tibre jusqu'à l'Aventin, vers Monte-Coelio, et ira droit vers le Séminario Romano, la place San Giovanni In Laterano et la Scala Santa.

La basilique de St-Pierre et la basilique de Saint-Jean-de-Latran seront ainsi reliées directement, et le pape pourra officier librement, une fois de plus, à Saint-Jean-de-Latran, sans sortir de son territoire.

On espère que la proclamation de l'Etat pontifical sera faite à temps pour permettre à Sa Sainteté de célébrer à Saint-Jean-de-Latran la fête du 24 juin avec toute la solennité traditionnelle. Tout dépend des travaux nécessaires pour compléter la route. Mais si les préparatifs ne peuvent être terminés pour le mois de juin, on suppose qu'une déclaration solennelle sera faite à l'anniversaire de la 50e année de prêtrise du pape, à l'occasion duquel un jubilé spécial est annoncé.

La déclaration du gouvernement italien, telle qu'elle vient d'être exposée, contient, en outre, reconnaissance complète de la souveraineté papale avec tous les droits inhérents sur les églises et palais de Rome qui y seront déclarés parties de l'Etat pontifical et jouiront de tous les privilèges et droits d'exterritorialité.

Le règlement financier, qui a été discuté longuement, consiste dans le paiement d'un milliard de lires par le gouvernement italien, somme destinée à éteindre toutes les réclamations que le Vatican pourrait exercer et qui serait également attribuée à titre de compensations et d'indemnités. Mais, suivant le désir de Sa Sainteté, cette somme sera attribuée exclusivement aux missions catholiques et aux œuvres catholiques dans toutes les parties du monde.

SUISSE

A LA JUNGFRAU PAR 35° SOUS ZERO

Dimanche, le guide Fritz Steuri, de Grindelwald, a fait, avec Paul-L. Edward, de Californie, la première ascension de la Jungfrau en 1929. L'ascension s'est effectuée par un froid de 35 degrés et par une forte tempête de neige.

KALBFUSS A ETE ARRETE

La police genevoise a été informée téléphoniquement de Paris que le cambrioleur Eugène Kalbfuss, surnommé l'homme aux dix visages, a été arrêté à Paris.

Les démarches ont été immédiatement entreprises pour demander l'extradition du cambrioleur qui avait participé au coup du Vonderland, le 17 novembre. On se souvient que la recette d'un match de boxe, qui avait eu lieu au Bâtiment électoral, avait été volée pendant la nuit.

UN REFERENDUM QUI ABOUTIT

Le Conseil fédéral a constaté que le referendum contre la loi fédérale du 27 septembre 1928 modifiant l'article 14 de la loi fédérale du 10 octobre 1902 sur le tarif des douanes suisses a abouti. Sur 115,794 signatures qui ont été présentées en temps utile, 1551 ont été déclarées non valables et 114243 valables.

UN DRAME DANS LA FORET

On a trouvé dans la forêt entre Koppigen et Niedergerlafingen, une automobile arrêtée et barrant la route. Dans la voiture se trouvaient sans connaissance un agent d'assurances âgé de 28 ans et une sommelière originaire de Thoune et occupée dans un restaurant de Soleure. Tous deux ont été transportés à St-Nicolas près de Koppigen où ils ont reçu des soins médicaux. Le médecin a tenté immédiatement de les ramener à la vie. Il a réussi en ce qui concerne l'agent, mais toutes les tentatives faites pour ranimer la sommelière ont échoué. On a relevé des traces d'empoisonnement. Tous deux ont été transportés à Soleure.

LE PROCES DE LA DANSEUSE PARASCHIVA

Mardi s'est ouvert devant la Cour d'assises le procès de la danseuse Vivilla Duc-Paraschiva, d'origine roumaine, âgée de trente ans, qui dans la nuit du 10 au 11 mai dernier, tua son ex-ami Boissier.

Les débats se sont poursuivis en présence d'une affluence considérable.

On a terminé par la lecture de la correspondance échangée entre la victime Boissier et l'accusée. Celle-ci, dans un interrogatoire a affirmé n'avoir pas voulu tuer son ancien ami: « Je voulais, dit-elle, me tuer sous ses yeux, mais une force invincible m'a fait lever le bras et tirer. »

Le procès se terminera mercredi.

Canton du Valais

RENOUVELLEMENT DES PATENTES de commerce de bétail et de bouchers

Les marchands de bétail et bouchers pratiquant dans le canton du Valais ont l'obligation, sous peine d'amende, de faire renouveler leur patente jusqu'au 25 février prochain. Ces demandes seront adressées au Département de l'Intérieur, Office vétérinaire cantonal, à Sion.

Il est rappelé que le marchand ou boucher qui veut obtenir, pour la première fois, la patente, doit s'adresser au Département de l'Intérieur et accompagner sa demande écrite sur formulaire spécial, (à demander à l'Office vétérinaire à Sion) d'un certificat de bonnes mœurs, d'un certificat de solvabilité et d'un exemplaire, non collé sur carton, de sa photographie: Il doit, en même temps, indiquer l'étendue de son commerce et les espèces animales qui en feront l'objet.

La patente ne peut être délivrée que pour l'année civile. Elle sera remise à l'intéressé par l'entremise de la Caisse d'Etat, contre paiement des frais d'émoluments, dès que toutes les formalités auront été remplies. (Comm.)

UN TRAIN DERAILLE SUR LA LIGNE DU SIMPLON

Un train de voyageurs et de marchandises venant de Suisse a déraillé près de la gare de Varzo. Une voiture vide a culbuté. L'encombrement de la voie a provoqué de nombreux retards. Le Simplon Orient-Express est arrivé en gare de Milan avec douze heures de retard.

AU CLUB VALAISAN DE ZURICH

C'est samedi 9 février qu'aura lieu la fête traditionnelle de Carnaval organisée par le Club valaisan de Zurich.

Le comité d'organisation a préparé un programme fort attrayant et il est certain que, comme l'année dernière, la fête aura plein succès. Que tous les Valaisans de Zurich se donnent donc rendez-vous à la Stadthalle, le 9 février où ils auront le plaisir de se rencontrer entre compatriotes pour y passer une soirée qui promet d'être des plus agréables.

UN BUCHERON TUE

Un nouvel accident s'est produit le 2 février dans la commune d'Oberwald (Goms). Un bûcheron, nommé Léopold Kreuzer, âgé de 42 ans, veuf, fut atteint par la chute d'un arbre et tué net. Il laisse sans soutien deux orphelins de 12 et 13 ans, car sa femme était morte il y a une dizaine d'années déjà.

COURS CENTRAUX D'ARBORICULTURE

Le Département de l'Intérieur organise, comme par le passé, des cours centraux d'arboriculture auxquels sont admis des participants âgés d'au moins 16 ans.

Ces cours ont lieu à l'Ecole cantonale d'Agriculture à Châteauneuf; ils ont une durée de 8 à 10 jours en 3 périodes par an et se répètent trois ans de suite pour les élèves réguliers désirant obtenir le certificat de capacité. Ce premier cours aura lieu les 25, 26, 27 et 28 février.

Les inscriptions indiquant l'âge doivent être adressées jusqu'au 15 février à la Station cantonale d'arboriculture à Châteauneuf.

Chronique Locale.

LE JEUDI-GRAS

Rappelons une dernière fois encore, les manifestations du Carnaval qui auront lieu en faveur de la piscine. Dès quatre heures, l'après-midi, à l'Hôtel de la Paix, thé-dansant et productions diverses. Mlle Cécile de Lavallaz interprètera quelques chansons bretonnes et M. Lorétan se produira dans les meilleurs morceaux de son répertoire. Une ou deux chansonnettes sédunoises complèteront le programme.

Le soir, un grand bal paré et masqué conduit par l'orchestre de M. Sonnay qui débute avec une nouvelle compagnie, entraînera les couples à la danse. Après minuit, proclamation des résultats du concours de travestis pour lequel de beaux prix sont prévus. Le premier groupe recevra cinquante francs. Une somme de 250 francs est mise à la disposition des gagnants.

Disons encore que le jour du Jeudi-Gras un journal du Carnaval sera vendu dans les rues: « La Soupape ». Il relatera à sa manière les événements locaux et rendra plus populaires encore bien des personnalités.

LA FETE D'ENFANTS DU JEUDI-GRAS

9 h. Ouverture de la fête par 5 coups de canon.

10 à 12 h. Vente ambulante.

1 h. 30. Rendez-vous des enfants au haut de la ville (aux endroits indiqués ci-dessous pour chaque groupe.)

2. h. Cortège à travers la ville (Grand-Pont rue de Lausanne, avenue de la Gare, avenue du Midi, rue du Rhône, rue de Lausanne, Planta).

Après le cortège, reprise de la vente, bataille de confettis, dégustation de wienerlis.

Ordre du cortège

Rendez-vous

1) Harmonie municipale
2) Groupe des grands-papas et grands-mamans: (rendez-vous) Jardin de Mme de Rivaz, Avenue du nord.
3) Groupe des Savoyards: devant le local des pompes.
4) Les ménagères: devant local des pompes.
5) Le Jardin fleuri (jardiniers, fleurs): jardin de Mme de Rivaz, av. Nord.
6) A l'ombre du parasol: jardin de Mme de Rivaz, av. du Nord.
7) Marquis et marquises (devant magasin Widmann).
8) Blanche-Neige (devant magasin Widmann).
9) Les Japonnaises: devant magasin Widmann.
10) Pierrots et Pierrettes: sur la route neuve
11) Groupe varié: devant magasin Widmann
12) Les Peaux-Rouges: chez M. A. Exquis

Nous prions les enfants d'être très exacts au rendez-vous. Les enfants ayant vendu leurs objets, sont priés d'aider ensuite à un autre enfant de son groupe, afin que tous arrivent au montant nécessaire pour pouvoir participer à la belle promenade de printemps.

Nous osons espérer que le public sédunois toujours si charitable et dévoué, contribuera de son mieux à la réussite financière de la petite manifestation.

Le cortège aura également lieu le mardi-gras.

SOIRÉE DE LA CHORALE SEDUNOISE

(Comm.) Nous avons le plaisir de communiquer à l'honorable public le programme, élaboré par la Chorale Sédunoise, pour sa soirée du 9 février.

Direction: M. Prof. Georges Haenni.

1) Aspirations du printemps — Köllner
Peines cachées — Bellmann
(Chorale Sédunoise)
2) Farandole. Ballet exécuté par les élèves de Mlle Défabiani, prof. de Callisthénie à Sion.
3) L'Absente — Doret
Prière du Rutli — Doret
(Chorale Sédunoise)
4) Vaudoiseries actuelles: „Ces modes nouvelles". Déclamation de M. Kreissel.
5) Gavotte. Ballet exécuté par les élèves de Mlle Défabiani, professeur.
6) Vent clair — Bovet
Méli-Mélo — Bovet
(Chorale Sédunoise)
7) Le cœur a ses raisons, Comédie de Flers et Caillavet. Cette comédie est interprétée par des acteurs du Groupe littéraire de Sion.

Nous ne doutons pas que ce programme, autant artistique que varié, donnera satisfaction à tout le monde et que nombreuses seront les personnes, qui, par leur présence, voudront témoigner leur sympathie à la Chorale Sédunoise.

La carte de membre honoraire de l'année 1929 donne droit à l'entrée gratuite à la soirée.

A PROPOS DU LAC A PATINER

Nous avons inséré, dans notre dernier numéro, une correspondance au sujet du lac à patiner, qui ne correspond guère au désir du public. Il paraîtrait que le Conseil communal n'a pas eu le temps d'étudier la question. Il se réserve d'y revenir, et l'année prochaine, un étang mieux aménagé sera mis à la disposition des fervents du patinage.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PARTI CONSERVATEUR DE SION

(Comm.) Le parti conservateur sédunois tiendra une assemblée générale le vendredi 8 février courant à huit heures et demie du soir, à la Maison Populaire, à Sion.

Ordre du jour: Elections communales. Elections au Grand Conseil.

Tous les membres du parti sont cordialement invités.

A LONGEBORGNE

Ce vénéré sanctuaire, dédié à Notre-Dame de Compassion attire de nombreux pèlerins, surtout pendant le Carême. Le 8 février prochain, commencera la dévotion des sept vendredis qui se terminera le jour de la fête de N. D. des VII Douleurs.

Chacun de ces jours, il y aura, dès 6 h., confessions et communions; messes basses à 7 heures et à 8 heures. A 9 heures et demie, messe chantée avec sermon par un Père Bénédictin.

LA SAINTE-AGATHE

(Corr. part.) Suivant une heureuse tradition, les pompiers sédunois ont fêté, jeudi, la Ste-Agathe. Une messe fut célébrée à 7 heures, à laquelle assistait la plus grande partie du Corps des Sapeurs-pompiers de la ville. M. le curé Walther officiait.

Le soir, une soirée-choucroute réunit les participants à l'Hôtel de la Gare où M. Gruss présenta un repas particulièrement soigné. Parmi les convives, il faut signaler M. Jos. Kuntschen, président de la ville, M. Brunner, capitaine, M. de Rivaz, commandant et les conseillers Exquis et Lorétan.

Dans son allocution, M. Brunner félicita le Corps de sa bonne tenue et de son esprit discipliné. Il remercia, en outre, les autorités, de l'intérêt bienveillant qu'elles témoignent au service du feu.

M. Kuntschen répondit en quelques mots aimables, puis ce fut la distribution des chevrons d'ancienneté dont voici la liste:

Obtiennent le 2me chevron (12e année de service): sgt Anthamatten Joseph, sgt Fauth Henri; cpl Hugon Francis; sap. Mussler Edouard.

Obtiennent un chevron (6e année de service): cpl Bohler Victor; Gioira Antoine; sapeurs Evéquoz Frédéric, Brunner Otto, de Lavallaz Guy; Meckert Jean; Varonier Mce; Walker Jean; Clausen Valentin, Mouthon Elie Julmy Joseph.

La soirée se termina dans l'entrain général. Sous la conduite du sergent Holzer, les chants, les chansons et les blagues se multiplièrent jusqu'à des heures indues. Le sergent Gattlen porta le salut de la banlieue d'Uvrier.

Le succès de cette jolie manifestation revient en grande partie au comité d'organisation composé de MM. Zimmermann, Holzer et Lamon, qui se sont acquis la reconnaissance de leurs camarades.



POUR L'ECOULEMENT DES VINS SUISSES

(Comm.) En haut lieu, on commence à croire que la mévente des vins du pays apporte des perturbations dans la situation économique des régions viticoles et on a enfin compris qu'il fallait, au plus vite rechercher les moyens à parer à la crise que traverse notre viticulture.

Sur la proposition de l'Union Suisse des Paysans et de la Fédération Suisse des Marchands de vins, le Département fédéral de l'Economie politique a convoqué en conférence les délégués des cantons viticoles et les représentants des groupements intéressés. Cette conférence s'est tenue le 24 janvier au Palais fédéral, à Berne.

En lisant le communiqué qui a fait le tour de la presse, il y a lieu de s'étonner que tout ait été examiné, excepté l'essentiel: la réglementation des prix des vins au détail. Qui, dans ses voyages et tournées dans la Suisse allemande, n'a-t-il pas souventes fois été renversé de payer, à Bâle, Lucerne, Zurich, etc. un fendant du Valais qui se vendait en gros 1.— à 1.20 gare départ Sion ou Martigny le prix de fr. 4.— voire même 4.50 pour 1 litre de vin et encore, il faut le reconnaître, que bien souvent ce vin n'avait d'authentique que le nom. Comme Valaisans habitués à boire nos crûs, on s'en passe pour boire de la bière, en face d'exigences si exorbitantes, et que dire des Confédérés allemands habitués à leur bière: pour beaucoup c'est un article de grand luxe qu'ils ne peuvent se payer. Si les prix de vente étaient raisonnables; admettons pour une fois, étant donné les frais généraux énormes d'un café en ville, une marge de cent pour cent sur les prix de revient, on arriverait, bon an mal an, à payer 2.50, 3.— le litre, prix qui inciterait le consommateur à boire du vin plutôt que de la bière ou des vins étrangers; la consommation de la Suisse est suffisante pour écouler toute la production; le tout est de ne pas établir des prix prohibitifs.

On dira que les Chambres et le Conseil fédéral n'ont aucun moyen de légiférer sur la matière; en présence d'abus si criants et dans le but de sauver de la ruine une partie importante de la population suisse, on peut et on doit disposer des mêmes moyens dont on a usé après la guerre pour réglementer les prix des denrées les plus usuelles.

Si pour beaucoup, le vin est considéré comme un article de luxe, pour l'ouvrier, pour l'employé, pour le travailleur en général, le vin est aussi nécessaire pour entretenir leur activité que l'est un kilo de sucre pour la ménagère considéré aussi comme article de luxe pour nombre de personnes. En favorisant la vente des vins du pays, par l'abaissement des prix de détail, on lutterait efficacement contre la consommation des boissons distillées.

UCOVA.



Au Capitole

Tous ceux qui ont lu le magnifique roman de Kessel, « l'Equipage », tous ceux qui ont vibré à la lecture de cette œuvre si pure de style et si passionnante de fond, ne manqueront pas d'aller voir l'adaptation filmée qu'on en a faite. Ils se trouveront en face d'une production remarquable, aussi bien filmée que le livre était bien écrit, interprétée par des acteurs dont l'identification avec leur rôle est surprenante. Et surtout, ce qui émeut c'est le relief intense que les cinéastes ont su donner à la notion « l'Equipage ». Sans textes superflus, par l'intermédiaire d'une technique superbe, ils nous ont fait sentir tout ce que ce terme évoque d'étroite, d'indispensable, de suprême solidarité de deux hommes liés dans les dangers, dans la vie, et souvent aussi, presque toujours dans la mort.

Ce que J. Kessel a si puissamment évoqué en quelques pages inoubliables, le film l'a narré de façon magistrale et sobre. Il a réussi le double prodige de nous situer en plein combat aérien en ne nous laissant rien ignorer du drame intime qui disloque l'« Equipage ».

Le moment poignant où Claude Maury se tourne vers son observateur pour lui poser une ultime fois la question brûlante, sans un mot, par la seule angoisse de son regard, point culminant du film, ce moment secoue d'émotion, tant sont sincères les acteurs dans leur composition et tant ils sont justes dans leur sensibilité.

« L'Equipage » est un film superbe, dont les prises de vues sont à la fois simples et admirables. Il a remporté la semaine dernière un immense succès à l'Alhambra, à Genève.

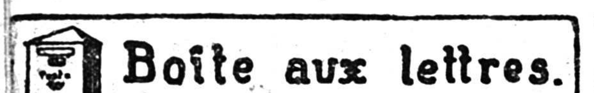
Au Lux

Pour trois jours seulement et à partir de jeudi soir, la direction du Cinéma Lux présentera un des plus récents succès de Mady Christians « Le Fils d'Agar » un beau film dramatique en 9 parties. Cette belle artiste que est actuellement une des plus grandes vedettes de l'Allemagne, interprète le rôle de la pauvre orpheline abandonnée avec tout le charme qui la caractérise. C'est là, certainement, une de ses meilleures créations.

L'action de ce film est des plus dramatiques et se déroule dans un petit village perdu dans d'immenses forêts. L'arrivée d'un fils illégitime amène une désunion entre deux époux. Il en résulte une jalousie, cause de tous les malheurs qui suivent.

Un comique en deux actes et des actualités complètent ce programme.

Dimanche 10 février: Métropolis.



Les articles publiés sous cette rubrique ne sont sous la seule responsabilité des correspondants

LE PROBLEME VITICOLE

(Correspondance particulière)

Il y a longtemps que cette brûlante question passe au crible de la critique publique, sans jamais avoir été résolue, parce qu'on a, comme on dit vulgairement, tourné autour du pot, sans aller au fond même du problème, où réside le grand obstacle qu'il s'agit de franchir.

« L'Echo de Sierre » a traité de ce sujet économique si important pour l'avenir du Valais, dans ses derniers numéros de janvier, hier encore, consacrait un article à la conférence du 24 janvier, à Berne, sous la présidence de M. Schulthess, en vue de parer à la crise viticole dont souffre le vignoble suisse en général.

Mais il nous paraît que les moyens préconisés par les participants à cette conférence, pour assurer l'écoulement de nos vins, ne consistent pas seulement dans l'amélioration de la qualité de vins et dans la majoration des prix payés à la production.

La qualité de nos vins est reconnue, étaie, en tant qu'il s'agit de vins du Valais, non truqués, additionnés ou mélangés; quant au prix de la production, il est intimement lié à celui de l'écoulement, et c'est ici que nous arrivons au centre du problème, au nœud gordien qu'il faut absolument trancher si nous voulons aboutir à une solution satisfaisante.

Or, le point litigieux, ou si vous voulez, la pierre d'achoppement de toute la question, c'est le prix de la vente au détail des vins du pays, parallèlement à ceux de l'étranger.

Nous voulons aborder résolument et franchement ce point d'obstruction, qu'on n'a jamais soulevé, et qui, pourtant, est celui sur lequel repose toute la solution du problème.

Il est un fait connu et indiscutable, que l'on n'a jamais envisagé ou osé soulever, c'est celui du bénéfice réalisé par la vente au détail sur les vins étrangers et sur ceux du pays.

Ainsi, prenons un exemple: le vin de la dernière récolte s'étant vendu à Sierre, pour le Fendant 32 fr. la brantée au marchand, celui-ci le revend au détaillant, suivant renseignements pris à bonne source, avec un bénéfice maximum de 5 centimes par litre, soit 2 fr. par brantée, ce qui ramène le prix initial à 34 fr. la brantée de quarante litres, pour le détaillant, ou 85 centimes le litre.

Le détaillant revend ce vin à fr. 2.40 le litre, au consommateur des cafés, débits de restaurants, consommations, etc., soit avec un bénéfice brut de fr. 1.55 par litre.

Le vin étranger est fourni au débitant pour 95 centimes le litre, en moyenne; il le revend fr. 1.50 au consommateur, soit avec un bénéfice de fr. 0.60 par litre.

Entre le bénéfice pris sur nos vignes et celui pris sur les vins étrangers, il y a donc une différence de 0.95 centimes en faveur de nos vins, mais qui, précisément, tourne à leur avantage, attendu que le consommateur, très souvent, préférera le vin le meilleur marché et consommera du vin étranger de préférence au nôtre.

C'est là, en réalité, que réside tout le secret de la mévente des vins du pays, sacrifiés, par le consommateur, au vin meilleur marché.

Il y a certainement un remède à ce mal qui affecte si gravement notre industrie viticole.

Il faut donc diminuer cette énorme différence de bénéfice sur nos vins vendus au détail, l'équilibrer avec le bénéfice pris sur les vins étrangers, soit en abaissant notablement le prix du litre du vin du pays, ou en élevant dans une proportion sinon égale, du moins approchante, le prix du litre du vin étranger.

Ainsi, on vendrait, par exemple, 2 fr. 20 le litre de vin indigène, et 2 fr. le vin étranger; il en résulterait que, pour une différence de fr. 0.20 par litre, le consommateur donnera toujours la préférence au vin du pays, et que le débitant prélèvera sur l'une et sur l'autre un bénéfice sinon égal, au moins plus approchant, soit dans l'exemple cité plus dans la proportion de fr. 1.35 à fr. 1.10 ce qui d'emblée paraît plus équitable.

Jusqu'ici, ce sont nos vins qui ont favorisé la vente des vins étrangers, par l'énorme différence de bénéfice prélevé par le détaillant sur ces vins. C'est là et pas ailleurs qu'est le ver rongeur; il faut à tout prix l'extirper, et nous sommes certain que lorsque des mesures énergiques auront été prises dans ce sens par les intéressés et les pouvoirs publics, l'écoulement des vins indigène sera résolu, la mévente conjurée, et le relèvement des prix au producteur assuré. Il n'y a pas à sortir de là. D. R.



ENCORE LE CONCOURS DE SKI MILITAIRE

Nous avons publié dans notre dernier numéro les résultats du concours de ski de Loèche-les-Bains. Nous insérons encore volontiers ce compte-rendu plus détaillé qu'on nous soumet de cette manifestation:

Lente ascension dans la brume. Paysage irréel aux contours estompés, noires silhouettes des sapins jaillis dans la blancheur d'un artificiel crépuscule: le funiculaire monte et côtoie des abîmes dont on pressent la profondeur ou bien, il glisse entre les hautes parois enneigées, silencieux, fantômatique, tel autrefois, sans doute les chars ailés des enchanteurs. Vers quelle féerique contrée nous mène-t-il, en cette heure incertaine où la lumière ne vient plus du soleil, mais semble émaner de la terre elle-même, de cette terre immaculée, hermineuse, telle un manteau royal?

Un choc, un brouhaha joyeux, des oriflammes, le quai d'une gare: nous reprenons pied dans la réalité. Et voici que l'on songe aux cantonnements, et que l'on s'informe du programme de la soirée, des événements du jour: la liste des lauréats satisfera à cette dernière curiosité.

On soupe dans la vérandah d'un petit hôtel accueillant côte à côte avec une longue tablée d'uniformes, et puis, réconfortés, astiqués, parés, pour l'inspection sans indulgence qu'est une salle de bal, on se dirige vers l'hôtel de la Maison-Blanche, dont le major Girardet fait les honneurs.

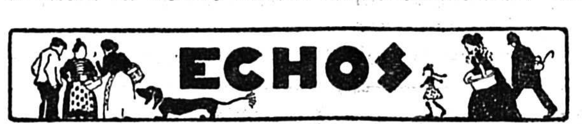
Brillant coup d'œil: toilettes élégantes, scintillement des tuniques de strass, envol des tulles aériens, luminosité des taffetas changeants, souplesse des crêpes de Chine, fraîcheurs des voiles habilement coloriés, sobriété des costumes militaires enrichis d'étoiles et de galons, smokings. Quels détails vous faut-il encore?

Trois polonaises successives rompent la glace. La musique s'anime: on bisse... on trisse... on trépigne, et pour les plus endurants, la fête se prolonge jusqu'à deux heures du matin. Ensuite, on se retrouve... mais est-il permis de parler du Sporting-Bar?

A 8 heures, messe. Les concours recommencent. Ici encore, le chroniqueur vous renvoie à la liste des lauréats car, hélas! la neige est bien froide quand le soleil ne s'est pas levé. Il paraît que ce fut magnifique, émouvant même et que la course d'obstacles vous donnait ce petit frisson d'angoisse et de mort qui rend un spectacle inoubliable: nos félicitations aux audacieux participants.

L'après-midi, sauts: décor féerique, soleil d'une printannière douceur, neige... hum! appréciable lorsqu'on porte un costume de sport! C'est un ressortissant de Loèche-les-Bains qui emporte le challenge, au grand contentement des indigènes et de leurs hôtes.

Départ: dernières poignées de mains, vague nostalgie. Pourquoi les heures brillantes ont-elles une fin, comme les autres? Pourquoi glissent-elles si vite, plus vite dans ce passé vers lequel on a si rarement le temps de regarder? Que ce retour en arrière, soit un témoignage de gratitude au commandant de notre régiment, à tous les organisateurs, aux participants des concours, aux hôtes étrangers qui l'animèrent de leur entrain ou l'alimentèrent de leurs deniers. Qu'ils vivent! et aient la bonne idée... de recommencer. J.



Un nouveau procédé de téléphotographique

Beaucoup de journaux font mention du succès d'un procédé téléphotographique par le moyen des ondes à faisceau, obtenu lors d'expériences faites entre l'Amérique et l'Angleterre. Plusieurs journaux entrevoient déjà la suppression du système Morse pour la retransmission fac-similaire.



UN FROID INTENSE EN ITALIE

Un froid intense sévit dans la Vénétie. A Venise, on compte 10 degrés au-dessous de zéro. Les canaux sont en partie gelés.

A Florence, le froid est aussi très vif et on compte 7 degrés au-dessous de zéro.

La neige tombe avec abondance; dans la région toscane, on en compte jusqu'à deux mètres de haut.

A Rome, un vent très froid souffle et le thermomètre marque cinq degrés au-dessous de zéro.

Des tempêtes de neige font rage dans la Murge et paralyseat toute activité. Dans la province de Foggia, la neige est tombée avec une abondance extraordinaire; les communications sont en partie interrompues.

LES LOUPS AUX PORTES DE CONSTANTINOPLE

Une tempête de neige sévit à Constantinople. Les communications dans la ville sont complètement interrompues. A Tcherkeskeny, des trains express et des trains internationaux ont été bloqués par la neige. Un train de secours a été arrêté à Tchataldja. Des signaux de détresse ont été reçus de deux navires sur le point de couler dans la Mer Noire et dans la Méditerranée. A la suite de la tempête, plusieurs naufrages ont été signalés. La vie du pays est presque interrompue par suite de la neige, et des bandes de loups sont signalés aux portes de Constantinople.

UNE CONDAMNEE A MORT MISE AUX FERS

On présume, dans les milieux judiciaires, au sujet du sort réservé aux quatre femmes condamnées à mort, que c'est celui de Blanche Vabre, la tueuse de la Courneuve, qui sera réglé le premier.

La femme Vabre a lassé, en effet, tous ceux qui l'approchent par ses actes de violence inouïe. On a dû l'immobiliser sur une chaise, les poignets et les chevilles enfermés dans des cabriolets.

La condamnée avait attaqué la vénérable sœur Perpétue, qui est attachée à sa surveillance.

LA VAGUE DE FROID CONTINUE

Le froid est de plus en plus vif. On signale —31 à Bihatch, localité de Bosnie et —35 à Gospitch, petite ville de Dalmatie.

A Bihatch, les loups ont fait irruption, la nuit dernière jusque sur la place du marché où un agent de police de garde a dû ouvrir le feu sur eux.

— Le froid est de nouveau très vif dans presque toute l'Allemagne. A Stettin, la température est descendue à —23; à Munich, à —21; en Silésie à —19 et dans les environs de Berlin à —22. En Rhénanie, le froid n'a pas été si vif.

En aval de Bingen, le Rhin est recouvert de glace sur de grandes étendues. Seul, un canal très étroit est encore libre entre la rive gauche du fleuve et la Mäuseturm. Près de Kaub, le Rhin est également entièrement gelé entre la rive palatine et la rive gauche. La navigation est ainsi complètement entravée et les bateaux ont en grande partie rejoint leurs ports de protection. Plus au nord, le fleuve charrie de gros blocs de glace.

LA GRIPPE RECULE

D'après les derniers renseignements transmis par la Section d'hygiène de la Société des Nations, l'épidémie de grippe est en réelle diminution en Europe.

En Allemagne, la grippe est en décroissance à Berlin et à Breslau; seule la ville de Brême fait exception, où l'on signale, en date du 21 janvier, une forte augmentation des cas de grippe. La mortalité générale a été peu influencée en Allemagne par la grippe. Dans les grandes villes, durant la semaine du 6 au 12 janvier, le taux de mortalité a présenté son maximum à Breslau avec 21,9 et son minimum à Francfort sur le Main, avec 6,7. Pendant cette même semaine, le nombre des décès attribués à la grippe s'est élevé à 189 à Berlin, à 34 à Breslau et à 21 à Leipzig.

En Angleterre et dans le Pays de Galles, la grippe conserve son caractère bénin. Le nombre des décès attribués à la grippe dans 107 grandes villes, s'est élevé à 179 pour la semaine du 13 au 19 janvier, contre 122 pour la semaine précédente. Le chiffre maximum de décès a été constaté chez des personnes de 45 à 65 ans, à Londres, et la même observation a été faite à Stockholm. La situation paraît s'être aggravée dans certaines villes d'Ecosse. On signale, en effet, à Glasgow que le taux de la mortalité générale s'est élevé à 55 dans la semaine du 20 au 26 janvier, les décès dus à la grippe 236 et les décès par maladie des voies respiratoires à 516.

D'Espagne, d'Italie, de Lituanie, de Norvège, des Pays-Bas et de Suède, on ne signale que des sporadiques. Au Danemark, et en Norvège, la grippe paraît très répandue en date du 26 janvier, mais elle conserve, dans la règle, là comme presque partout ailleurs, son caractère bénin.

Aux Etats-Unis, où la grippe diminue dans l'ensemble du pays, sauf dans la région Nord-est, où elle augmente lentement, 90.000 cas ont été signalés pendant la semaine finissant le 19 janvier.

MESSIEURS LES CAMARADES NE SE REFUSENT RIEN

Les personnes venues de Moscou racontent les détails sur les noces de la sœur de Staline qui a épousé, comme on sait, le tchécoslovaque Chmeral qui est devenu, par les soins de son beau-père, le président de la IIIme Internationale. On apprend que des fêtes splendides ont eu lieu au Kremlin dans les locaux historiques où par tradition, on célébrait tous les mariages impériaux, depuis le tsar Ivan le Terrible.

La fiancée et ses dames d'honneur se montraient vêtues de magnifiques robes venues de Paris et parées de bijoux d'une valeur inestimables. Les détails du mariage ont été soigneusement cachés à la population de la capitale.

DES DESORDRES AUX INDES

Une recrudescence des désordres a eu lieu à la suite de la démarche de 500 Pathans qui ont demandé la protection de la police. Les Pathans, non satisfaits des assurances de la police, ont attaqué et poignardé un Hindou et blessé six agents de police.

Les boutiques et les filatures ont fermé de nouveau. La situation est maintenant plus calme. Les troupes sont prêtes à toute éventualité. Le total des victimes pendant les dernières quarante-huit heures est de 12 tués et de 70 blessés.

GUERISON DE LA PARALYSIE GENERALE

L'Académie des sciences, le Dr André Marie médecin des hôpitaux, a présenté de nouveaux cas de guérison de paralysie générale par le microbe de la malaria. Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent qu'on peut envisager sans crainte la guérison de cette terrible maladie.

Commune de Sion

Prescription de police pour le Carnaval 1929

I. — Les Masques

Les masques ne sont tolérés que le jeudi-gras, de 18 à 24 h., et le mardi-gras, de 20 à 24 h., moyennant autorisation du Poste de police communal. Cette autorisation n'est accordée qu'aux personnes âgées de plus de 18 ans.

2. Est considéré comme masque tout travestissement avec ou sans visagère.

3. La Commune perçoit par masque, au profit de la caisse des pauvres, une finance de fr. 2.—. Les masques formant des groupes intéressants peuvent, moyennant arrangement préalable, bénéficier d'une notable réduction de cette taxe.

Durant l'après-midi du jeudi et du mardi-gras, les travestis d'enfants sont librement autorisés.

II. — Les Cafés

4. Les jeudi et mardi-gras, les cafés peuvent rester ouverts jusqu'à 24 heures.

Sion, le 6 février 1929.

L'ADMINISTRATION



Madame Veuve Ferdinand VADI,
Monsieur et Madame ALBERTONE-VADI à Thonon;
Monsieur et Madame VADI-FOURNIER à Montana;
Monsieur et Madame VADI-HAGEN à Sion
Monsieur Maurice VADI à St-Maurice
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Fernande VADI

leur chère fille, sœur, belle-sœur pieusement décédée à Sion, dans sa 18e année, après une courte maladie.

L'ensevelissement aura lieu jeudi, à Sion à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

La famille NANCHEN profondément émue de tous les témoignages de sympathie reçus durant les jours douloureux qu'elle vient de traverser, remercie vivement les nombreuses personnes qui ont pris part à son grand deuil.

CHANGES A VUE

(Cours moyen)

le 6 février

	Demande	Offre
Paris	20.20	20.40
Berlin	123.30	123.80
Milan	27.10	27.30
Vienne	72.90	73.30

NOS ENFANTS

Idées anciennes et modernes

La Colère

(Suite)

Dans le vieux temps, quand un petit garçon se mettait en colère, il était fouetté de magistrale façon. Nos grand'mères se souviennent encore comment, dans leur jeunesse, on calmait leurs mouvements d'impatience; et à travers toute l'histoire de l'humanité, on ne rencontre d'autre remède aux colères d'enfants que les verges.

Le grands personnages n'ont pas échappé à cette rigueur: l'histoire a enregistré les châtiments que l'on infligeait aux rois eux-mêmes en pareil cas. Henri IV, qui était violent, recevait le fouet assez souvent, mais Louis XIII semble avoir été plus fouetté encore; sans doute son caractère faible et nerveux le prédisposait-il aux emportements.

« Dès l'âge de deux ans, il est fouetté pour avoir fait l'opiniâtre à son réveil » et l'on continue tout le long de sa jeunesse;après avoir été proclamé roi et « sacré », il est fouetté et « même un peu serré » pour le même motif. De nos jours, dans bien des familles, alors que l'on est peut-être trop indulgent pour d'autres défauts, on est vite exaspéré par un enfant qui trépigne, on emploie les moyens violents, on répond à la colère par la colère. Rien n'est plus maladroit.

Mais avant de chercher le traitement qui convient aux enfants violents, il est peut-être bon de savoir au juste d'où leur viennent ces accès de rage.

La colère, si nous en croyons les médecins des maladies nerveuses, est souvent le résultat d'un état maladif plus ou moins accentué. Les enfants à colère terribles sont quelquefois des enfants d'alcooliques ou de nerveux qui apportent en naissant cette «légère folie », guérissable, du reste. D'autres enfants sont seulement des déprimés, des affaiblis, dont la nutrition se fait mal; ce sont des natures molles et faibles, des enfants d'habitudes timides, un peu paresseux et très peureux; leurs colères sont des impulsions qu'ils n'ont pas la force de dompter.

Puis, il y a aussi les enfants qui ont de l'énergie en trop, les sanguins; ceux-là ont le teint coloré, les yeux brillants; ils sont exubérants, toujours en mouvement; leurs muscles sont durs, leur nutrition active; ils ont un appétit exagéré, ils s'alimentent trop, ils vivent trop, ils sont en état de surexcitation perpétuelle ,de colère latente.

La colère, en effet, est un état de vie trop intense: le cœur bat avec violence, la circulation est très active, l'influx nerveux qui est produit en quantité trop considérable a besoin de se répandre au dehors; c'est pourquoi les enfants et même les grandes personnes en proie à des accès de colère, gesticulent, s'agitent, tapent du pied, cassent des objets précieux, parlent avec une facilité débordante. Cette force d'extériorisation va en augmentant jusqu'à ce que le fluide nerveux soit écoulé.

Maintenant, comment les débiles, ceux qui ne vivent pas assez, dont la circulation est ralentie, la nutrition mauvaise, peuvent-ils avoir de ces mouvements de vie débordante. Le professeur Lange, de l'Université de Copenhague, déclare que la colère est une surexcitation du système nerveux qui amène des troubles de circulation, manifestés surtout par la dilatation des petites artères du cerveau; il y a congestion légère du cerveau et de la face, contraction des muscles, activité des glandes (salivation abondante, larmes, sueurs)

Plus généralement, on croit que la colère, surexcitation du système nerveux, amène les nerfs à agir trop: sous leur action, tous les muscles se contractent et augmentent de volume, ils gênent alors les vaisseaux sanguins qui se trouvent comprimés, la partie liquide du sang soumise à une haute pression traverse l'enveloppe des artères et se répand dans les tissus environnants. Mais cette partie du sang est composée d'eau en grande partie; le sang qui reste alors dans les vaisseaux se trouve plus concentré, plus riche en globules rouges; le nombre de ces globules rouges dans le sang, personne ne l'ignore, rend un homme ou vigoureux ou anémique. Voilà donc, par cette simple contraction des muscles, le sang plus concentré et plus riche, et l'anémique transformé en sanguin.

Le docteur M. de Fleury a fait, à ce propos, des expériences concluantes. Il prend une jeune femme anémique et neurasthénique de caractère timide et triste dans l'ordinaire de la vie; à l'aide de procédés spéciaux, il observe qu'un millimètre cube de son sang contient 2 850 000 globules rouges, la pression de ses artères est basse, elle donne en moyenne 14 centimètres de mercure, l'activité de réduction de son oxyhémoglobine — c'est-à-dire le temps que le sang rouge met à se transformer en sang noir, à faire ses échanges chimiques dans les tissus, — cette activité de réduction est de 0,60.

Cette même jeune femme, dans un état de colère imminente, voit le nombre des globules rouges augmenter: on compte 5 115 000 globules rouges par millimètre cube, la pression artérielle monte à 21 centimètres; l'activité de réduction de sang rouge à sang noir est de 1,10.

La colère, on le voit, est une maladie du corps, en même temps qu'un travers de l'esprit; il faut donc améliorer l'état physique, tout en fortifiant le caractère.

Quand l'enfant coléreux est un véritable malade, il faut le mettre entre les mains d'un médecin; les enfants violents qui ont des tares héréditaires, sont améliorés et même guéris par des traitements au bromure, à la digitale.

Les enfants déprimés sont traités par les douches, les frictions, les bains de mer, les salés, une alimentation légère et substantielle, des distractions ni fatigantes ni énervantes, un travail régulier, en général une vie bien réglée, autant que possible au grand air.

Les violents par excès de vie s'amélioreront par l'alimentation; le régime presque végétarien leur convient: beaucoup de laitage, des œufs, suppression du vin et de tous les excitants. Les exercices physiques, les promenades conviennent; il faut employer le goût d'activité que possèdent ces enfants: ce sont des êtres souvent remplis de ressources, s'ils sont bien dirigés.

Car l'activité est un dérivatif à la colère; nous verrons, quand il sera question de la paresse, comment les paresseux emmagasinent la grande partie de force nerveuse qu'ils n'emploient pas au travail; quand la pression est très haute, cette force explose en exaspérations, en colères sans motif.

Il ne faudrait pas croire cependant que la colère soit une chose toute physique, que nous soyons fatalement voués par hérédité ou faiblesse de temperament; certains ont plus de peine à se vaincre, c'est certain, mais tous peuvent essayer et réussir avec le secours de Dieu, nous sommes obligés de l'avouer. Saint François de Sales, que l'on a surnommé le doux évêque de Genève, l'apôtre de la paix et de la douceur, était un homme violent, réprimant des colères terribles. Beaucoup de saintes ont été des enfants et des jeunes filles indisciplinées, trop ardentes.

La votation du 3 mars

(La question du blé (Suite)

Les offices locaux continueront à servir d'intermédiaires pour le versement de la prime à la mouture. Les fédérations de syndicats désigneront, d'accord avec l'Office fédéral des blés, les experts chargés de contrôler la qualité des céréales livrées pour leur classement dans l'échelle des prix.La loi déterminera le prix des blés du pays,qui sera en moyenne,au moins de fr. 8.50 par cent kilos plus élevé que le prix moyen du blé étranger de qualité équivalente. Le régime nouveau garantit par conséquent, au paysan le maintien de tous les avantages acquis.

Afin de pouvoir écouler les céréales indigènes que l'Office fédéral des blés est obligé d'acheter, les meuniers devront continuer à prendre livraison de la récolte indigène et cela proportionnellement au débit de farine panifiable. Cette nouvelle répartition est simple et pratique. Elle est équitable.

Sous le régime de la solution sans monopole, donc de l'art. 23bis, il sera maintenu la surveillance des moulins. Le commerce des céréales subira nécessairement un certain contrôle. Les moulins resteront sous la surveillance de l'autorité fédérale, qui sera même intensifiée par la collaboration de la douane. Ainsi, on saura empêcher qu'à l'occasion de la prise en charge des blés du pays et du paiement de la prime à la mouture, on ne présente des céréales étrangères au lieu du blé indigène.

Enfin, l'art. 23bis prévoit également la protection de l'industrie meunière indigène contre la concurrence écrasante des farines étrangères. Il ne s'agit point de conférer à cette industrie un privilège, mais simplement de lui assurer des moyens d'existence. Son maintien est nécessaire, puisque le renouvellement de la réserve fédérale et la culture indigène des céréales sont intimement liés au sort du moulin. Pour cette raison, la protection de notre meunerie ira, si besoin est, jusqu'à la fermeture totale de nos frontières aux farines étrangères. Le procédé normal de protection sera incontestablement la taxe douanière élevée. Il est aussi prévu de rembourser aux moulins partiellement leurs frais de transport des blés de la frontière, afin de protéger efficacement les moulins sis à l'intérieur du pays contre la concurrence éventuellement trop facile de ceux qui sont à la frontière.

Aujourd'hui, la Confédération subventionne le transport de la farine vers les régions alpestres. Il n'est pas question de supprimer cet avantage. Cette bonification au profit de nos populations montagnardes sera versée suivant le mode actuel par le canal des C.F.F.

Le Conseil fédéral calcule les frais pour la prime à la mouture, pour le magasinage de 80.000 tonnes de blé, pour la prise en charge du blé du pays (6000 wagons), les subsides pour transport de la farine livrée aux régions de montagne, les subsides de transport en faveur des moulins de l'intérieur, les frais d'administration à 14 millions de francs.

De cette somme, 4 millions figurent depuis 1925 au budget ordinaire de la Confédération. Il reste donc à trouver 10 millions. L'art. 23bis ne veut pas introduire ni une taxe douanière sur les céréales, ni une taxe sur la farine; il ne prévoit également pas une majoration du prix des céréales indigènes livrées aux meuniers. Il propose par contre, d'augmenter la finance statistique qui présente une base de répartition plus large des charges nouvelles et qui frappe toutes les marchandises franchissant la frontière suisse.

Dans la loi fédérale du 26 juin 1884, concernant le nouveau tarif des péages fédéraux, la finance de statistique a été fixée à fr. 0.01 par quintal brut pour les marchandises à déclarer à la pièce. L'art. 7 de la loi fédérale du 10 avril 1891, sur le tarif douanier contenait une disposition analogue. Le 10 octobre 1902, elle fut remplacée par l'art. 14 de la loi actuelle sur le tarif des douanes suisses. Par arrêté fédéral du 21 déc. 1916, la finance de statistique fut doublée. La faveur accordée précédemment au charbon, aux briquettes et au coke fut abrogé. Le produit de la finance de statistique était en 1913 de fr. 536.879, en 1927, de fr. 2.749.983.

Le relèvement de la finance de statistique apportera à la Caisse fédérale la recette nouvelle qui la mettra en mesure de supporter les dépenses imposées par l'approvisionnement du pays en blé et l'encouragement à la culture indigène. Il ne s'agit point de créer un impôt nouveau, mais simplement de modifier une taxe déjà existante. A l'avenir, toutes les marchandises destinées à la consommation, au commerce, à l'industrie et à l'exportation seront frappées d'un émolument de statistique un peu plus élevé. L'appoint supplémentaire dont la caisse fédérale a besoin sera reporté sur toute la masse énorme des marchandises qui franchissent, chaque année, notre ligne douanière, c'est-à-dire sur un stock dont le poids total atteint 120.000.000 de quintaux et la valeur globale dépasse 5.500.000.000 de fr. La finance de statistique majorée représente environ 1 fr. en moyenne par mille kg et moins de 2 pour mille ad valorem. L'expérience permet de dire qu'une partie de cette taxe de contrôle sera supportée par le vendeur étranger. Le solde sera absorbé par l'importateur indigène et se partagera entre les grossistes, le mi-gros et le détaillant. La nouvelle loi fédérale du 27 septembre 1928 modifiant le droit de statistique dans le trafic des marchandises avec l'étranger, contre laquelle le parti suisse socialiste a lancé le referendum, contient l'art. 14 modifié. Le droit de statistique est augmenté pour les marchandises non emballées (en vrac) à fr. 0.10 par cent kg. brut; pour les marchandises emballées à fr. 0.10 par colis; pour les marchandises à déclarer à la pièce, à fr. 0.30 par pièce, et dans le trafic postal à fr. 0.10 par colis. Le Conseil fédéral est autorisé, lorsque les considérations d'ordre économique le justifient, à réduire le droit de statistique pour certaines espèces de marchandises ou certains genres de trafic, spécialement pour le trafic de transit international. En particulier, le relèvement de la finance de statistique ne doit pas fournir prétexte à un détournement du trafic au préjudice des chemins de fer suisses.

L'Union Suisse des Paysans, l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie et de l'Union Suisse des Arts et Métiers ont salué cette solution financière et l'ont acceptée. Bien que cette mesure fasse peser la charge principale sur l'industrie, cette dernière est prête de supporter ce sacrifice, espérant que son approbation donnera à l'agriculture une nouvelle preuve évidente de sa bonne volonté. L'Union Suisse des Arts et Métiers lance un appel à ses membres où nous lisons ce qui suit: « En plein accord avec les paysans, auxquels le nouvel article constitutionnel donne entière satisfaction, avec les représentants du commerce et de l'industrie et ceux des classes moyennes, les arts et métiers seront certainement en mesure d'assurer son acceptation lors de la prochaine votation populaire. Mais pour aboutir à ce résultat, il faut absolument que tous les milieux nationaux fassent un vigoureux effort.»

Chronique médicale

(Extrait du „Manuel de santé" par Raspail)
Prix fr. 2.— au bureau du journal

L'alcool camphré

L'alcool, c'est de l'eau-de-vie dépouillée, par la distillation, de la majeure partie ou de la totalité de la portion aqueuse et des corps étrangers qu'elle tient en dissolution. On sait que l'eau-de-vie du commerce se fait avec le trois-six marquant de 83 à 90° Cent. et mêlé à une quantité d'eau égale à la moitié de son volume d'eau. L'alcool absolu est, au contraire, totalement privé d'eau. Plus l'alcool approche de ce degré de pureté, plus il dissout le camphre. L'alcool absolu se comporte avec le camphre comme l'eau avec le sucre: ils se combinent respectivement en toutes proportions, en sorte qu'il arrive un moment où la combinaison devient sirupeuse, et puis presque solide.

On prépare l'alcool camphré en faisant dissoudre du camphre dans l'alcool à 95° centigrades; la formule suivante suffit donc à tous les besoins de la médication.

Alcool rectifié à 90° centig. 1 litre; camphre 120 grammes.

La dissolution se fera presque instantanément.

L'eau-de-vie camphrée s'obtient en déposant le camphre par grumeaux dans le vase qui renferme l'eau-de-vie ordinaire du commerce et que l'on tient bien bouché; on agite de temps à autre; l'eau-de-vie est saturée de camphre, quand, au bout d'un quart d'heure, on voit qu'il en reste encore en grumeaux au fond du vase; la dissolution sera d'autant plus rapidement effectuée que la température sera plus élevée. On décante alors l'eau-de-vie dans un autre vase.

On emploie ce liquide en lotions, en compresses, ou en dissolution pour les injections.

En lotions: on en remplit le creux de la main que l'on promène ensuite sur les surfaces qui correspondent au siège de la douleur. Pour les personnes maigres et les malades de poitrine, on doit étendre l'alcool camphré destiné aux lotions avec assez d'eau pour la ramener à 18°.

En compresses: On verse une quantité suffisante dans une cuvette, ou une assiette, et l'on y imbibe un linge ployé en quatre, qu'on se hâte d'appliquer à froid sur la surface malade. Pour éviter que l'alcool ne passe dans les linges, et afin de rendre son action plus durable, sans que l'odorat du malade en soit trop vivement affecté, on recouvre la compresse avec une largeur de mousseline fortement empesée, dont on mouille les bords, pour qu'ils adhèrent aux chairs tout autour de la compresse. L'alcool, qui ne dissout pas l'amidon de l'empois, se trouve ainsi emprisonné sous l'enveloppe de ce surtout, comme il le serait dans un flacon bouché à l'émeri.

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis du Valais » No 54

AU FOND DES BOIS

par

André BRUYERE

[illegible] avait réalisé, et au delà, ses ambitions [illegible]es, du début de la guerre. Elle avait [illegible]uvre de Française, elle avait sauvé le [illegible]ort du désastre, gardé à la famille le [illegible] nid menacé de vente et découvert le trésor qui en assurerait la prospérité.

Mais elle avait fait mieux que cela encore elle avait fait œuvre de chrétienne. Son adversaire abattu, elle s'était penchée sur lui non pour jouir de sa défaite, mais pour le relever avec des paroles de miséricorde et, du pécheur endurci, elle avait fait un repentant, un converti.

Elle avait lutté contre lui, mais en l'aimant. Elle avait veillé son agonie, consolé sa dernière heure, réconcilié avec Dieu son âme dévoyée, mais où brûlait encore une flamme.

Elle pouvait maintenant se reposer et être fière, la demoiselle rose, le génie familier du Rioutort que tout le monde entourait avec admiration.

Elle eut une heure de véritable triomphe quand son père, connaissant enfin tous les détails, la félicita publiquement au milieu du cercle de famille. Elle se déroba gaîment à l'ovation et n'accepta que nos baisers, disant seulement.

— Le moindre petit soldat a fait plus que moi.

Mais il y eut un éloge auquel elle ne put se soustraire. Après mon père, ma mère et la chère mère-grand, son frère François, s'éleva un instant de sa tristesse pour lui dire:

— Tu as été, toi aussi, un véritable soldat.

Et puis, les lettres de nos frères arrivèrent. Michel fut touché comme les autres et sortit presque de sa nonchalance pour le lui dire. Georges écrivit une lettre charmante et Jean lui consacra toute une page dans l'épître à sa grand'mère. Il envoyait un véritable hommage au « feu follet, qui délaissant les coffres, hante maintenant les caves et en déloge les esprits moins fins que cette étourdissante petite personne au bonnet de travers sur une tête plus solide.»

La demoiselle rose fit la moue à cette phrase; puis se déclara subitement lasse de tant d'héroïsme, et rentra bravement dans la vie privée avec une telle verve que chacun en fut étonné. Etait-ce bien elle, cette enfant puérile et charmante, qui avait dénoué si délicatement les fils d'une pénible situation, qui avait mené à bien une tâche devant laquelle auraient reculé beaucoup d'hommes.

Mais tout cela était le passé déjà, et les jours fuyants l'emportaient. Avec don César était partie toute une période à jamais effacée et, dans le Rioutort reconquis et délivré une vie nouvelle commençait.

Le printemps était fini; l'été commençait quand un grand jour se prépara pour Irène. La dame blanche au nom symbolique allait nous quitter, émue mais bienheureuse, pour une autre demeure voisine où elle serait reine et maîtresse au bras de Maurice radieux. Le vœu de M. le curé était accompli. Son ancien élève venait d'acheter un domaine non loin du Rioutort. Irène resterait tout près de nous quand le jour prochain de son mariage l'enlèverait de notre maison, mais non de nos cœurs.

Mais tout cela était le passé déjà et les jours fuyants l'emportaient. Avec Don César était partie toute une période à jamais effacée et, dans le Rioufort reconquis et délivré une vie nouvelle commençait.

On s'affairait aux derniers préparatifs. La cérémonie serait toute simple. Mais on escomptait une grande joie. Les permissions commençaient à entrer en vigueur. Nos frères pourraient être là. La fête de famille serait complète. Michel s'annonçait sûrement. Jean ne manquerait pas, Georges n'était pas sûr encore... Enfin! le grand jour fut fixé. Le 7 août, Irène revêtirait cette robe blanche à laquelle nous travaillions toutes avec amour.

La famille Chandy était arrivée déjà à la Roseraie où l'on préparait l'installation des futurs châtelains. Mme Chandy, la mère, une aimable mondaine, riait de bon cœur de certains apprêts rustiques. Ainsi, presque chaque jour, Cadet et son char à bœufs, transportaient d'une maison à l'autre, les innombrables colis. Je vois encore le vieux métayer souriant sous son béret, charger le trousseau de la mariée sur ses épaules encore robustes. Derrière lui, Ursule, toujours importante, bougonnait, craignant pour ses emballages.

— Laissez, laissez donc, demoiselle gouvernante, répliquait le vieux malicieux; je ne démolirai rien, allez. Après tout, c'est bien moi qui ai fait ce mariage!

Et il partait d'un rire impénitent que tout le monde partageait, amusé du souvenir.

Comme les jours coulèrent vite, ces derniers jours heureux!

On discutait déjà le simple cortège. François, que son infirmité rendait très sauvage, prétendait ne pas y paraître. Il s'isolait volontiers; on le sentait malheureux, ami seulement de la solitude. Maman protesta. Justement, à ce moment nous arriva la nouvelle fâcheuse que Georges ne pourrait venir. Chacun fut désolé. Pour moi s'éteignit toute la joie que je me promettais de ce beau jour. Je regardai, navrée, la jolie robe bleue que j'avais préparée avec tant de soin.

Et je ne savais rien encore!... Je ne savais pas que je vivais mes derniers jours de grâce... qu'après... comment puis-je seulement évoquer tout ceci!

Maman, qui avait les yeux perçants, déclara sans ambages:

— François, tu seras le cavalier d'Yvette... Vous vous conviendrez parfaitement tous deux.

— On dit, en effet, que les mélancolies s'harmonisent, soupira François.

— Je crois que toi seule, Yvonne, peux me rendre ce jour supportable.

Il avait hâte, je le compris bien, de se retrouver dans le Rioutort tranquille et de reprendre ses chères études. On avait transporté sa bibliothèque de la ville, et il l'installait peu à peu dans une des vastes pièces nouvellement réparées. Je l'aidais dans ce travail; il supportait mieux ma présence que toute autre; Bellou, elle-même, le fatiguait, si exubérante.

Elle ne tenait plus en place, la demoiselle rose qui allait arborer cette couleur pour le grand jour de la fête. Maman n'aurait point choisi ces teintes gaies dans de si tristes circonstances, mais mère-grand, qui avait sa petite idée, nous avait offert nos toilettes.

Bellou, aidée de son ennemie Ursule, avait fait merveille. Il s'agissait de ne point faire petite figure à côté d'une cousine de Maurice, très élégante personne à laquelle Michel aurait l'honneur d'offrir le bras. Isabelle aurait donc Jean en partage, le cortège ne comprenant point d'autres invités.

Trois ou quatre jours avant le mariage, on causait dans le grand salon. Tout le monde était réuni; on attendait les Chandy. Bellou, qui venait de coudre le dernier point de sa robe, eut un cri de triomphe:

— Je cours l'essayer, annonça-t-elle, j'ai le temps avant qu'ils arrivent.

Elle reparut bientôt en grande tenue, ayant revêtu toute sa parure, jusqu'au grand chapeau noir et aux longs gants. Nous eûmes tous un cri de surprise. Pour la première fois, dans cette toilette, bien simple pourtant, mais si différente des vieilles robes courtes de chaque jour, Bellou nous apparut telle qu'elle était: non plus l'enfant gracieuse, mais trop grande et trop maigre, du début de la guerre, mais une vraie jeune fille éclatante de vie et de beauté.

— Bellou, tu es superbe, s'écria François malgré lui, une vraie Fée-Printemps!

Tout le monde approuva. Mère-grand garda dans la sienne la main de sa petite favorite et la contempla avec satisfaction.

A cet instant, une voiture s'arrêtait devant le perron.

— C'est Maurice, dit-on. Reste ainsi pour l'amuser, Bellou.

Mais ce n'était pas Maurice: c'était un autre officier, un autre capitaine, un artilleur, celui-là, et si droit, si grand, si fier, que mère-grand eut un cri:

— Jean! mon Jean!

Mais elle ne lâcha pas la main de Bellou.

Tout le monde entourait l'arrivant. Enfin, il put parvenir à sa grand'mère; il l'embrassa tendrement.

Se relevant, il aperçut une grande jeune fille élégante qui baissait les yeux, un peu intimidée. Il crut voir une invitée de la fête prochaine:

— Ma mère, voulez-vous me présenter? demanda-t-il.

— Mais, c'est Bellou! disait-on.

Un éclat de rire général lui répondit.

Seule, mère-grand conserva son sang-froid.

— Non, ce n'est plus la petite Bellou, dit-elle gravement. C'est Isabelle Sirias, une vraie jeune fille de France.

Jean s'inclina très bas:

— Pardonnez-moi, mademoiselle, je ne vous avais pas reconnue.

Ellle répondit avec grâce, mais ne tarda pas à s'éloigner. L'arrivée des Chandy lui fut un bon prétexte pour disparaître.

La petite scène, un instant, m'avait amusée.

— As-tu vu? dis-je à François.

Nous étions réfugiés de nouveau dans notre petit coin choisi: une embrasure de fenêtre d'où nous voyions se dérouler la vie familiale sans y prendre nous-mêmes une part très active. François sourit un peu tristement.

— Oui, j'ai vu, dit-il, et cela finira peut-être très heureusement pour ceux-là aussi.

Un soupir ponctua sa phrase. Je compris son chagrin. Il ne s'habituait pas à être en marge de la société, il ne se résignait pas à son ifirmité.

Il fut très malheureux les jours qui suivirent, le pauvre François, isolé dans son silence. Instinctivement, moi qui avais aussi le cœur lourd, je me rapprochais de lui.

(A suivre)